

VIRIDIEN

Société anonyme

27, avenue Carnot

91300 Massy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BDO Paris

43-47, avenue de la Grande Armée
75016 Paris

S.A.S. au capital de 3 000 000 €
480 307 131 R.C.S Paris

Société de commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VIRIDIEN

Société anonyme

27, avenue Carnot
91300 Massy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société VIRIDIEN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VIRIDIEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et de gestion des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement n° 2022-06 de l'ANC relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

(notes 1, 2 et 4 de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 1.708,8 millions d'euros et les créances rattachées pour un montant net de 726,8 millions d'euros.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur les business plans par activité du Groupe et des estimations y afférentes, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• les flux de trésorerie futurs attendus des activités du Groupe, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la période explicite ;• les taux d'actualisation appliqués à ces flux ;• le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux. <p>Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une reprise nette de provision de 442,8 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2025.</p> <p>Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit, en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et des jugements de la direction nécessaires, en particulier, dans le contexte de la transition énergétique.</p>	<p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">• prendre connaissance de la méthode d'évaluation des titres de participation retenue par la société ;• étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues, issues du budget 2026 du Groupe et des perspectives du Groupe sur la période explicite approuvées par la direction ;• prendre connaissance des principales hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs, et les examiner, notamment au regard des prévisions d'investissements du secteur Exploration et Production issues des analyses sectorielles ;• réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie par rapport aux réalisations ;• apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction ;• réaliser des analyses de sensibilité. <p>Nous avons par ailleurs intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus par la direction, et d'apprécier l'adéquation des taux d'actualisation avec le niveau de risque intégré dans les flux de trésorerie. Ces derniers ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci.</p> <p>Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées qui sont présentées dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VIRIDIEN par l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

Au 31 décembre 2025, les cabinets Deloitte & Associés et BDO Paris étaient dans la 1^{ère} année de leur mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et de gestion des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et de gestion des risques

Nous remettons au Comité d'audit et de gestion des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et de gestion des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et de gestion des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et de gestion des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2026

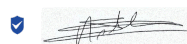
Les commissaires aux comptes

BDO Paris

Deloitte & Associés



Eric PICARLE



Emmanuel ROLLIN

6.2 Comptes annuels 2024-2025 de Viridien SA

6.2.1 BILAN

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025			31 décembre 2024
		Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE		9 706,2	(7 265,0)	2 441,2	2 349,0
Immobilisations incorporelles	3	26,1	(26,0)	0,1	0,3
Autres immobilisations incorporelles		26,1	(26,0)	0,1	0,3
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	0,3	(0,2)	0,1	0,1
Constructions		0,1	(0,1)	-	-
Autres immobilisations corporelles		0,2	(0,1)	0,1	0,1
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	9 679,8	(7 238,8)	2 441,0	2 348,6
Participations		8 947,6	(7 238,8)	1 708,8	1 478,4
Créances rattachées à des participations		726,8	-	726,8	864,6
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		5,4	-	5,4	5,6
ACTIF CIRCULANT		186,9	(12,7)	174,2	277,7
Avances & acomptes versés sur commandes		0,6	-	0,6	0,9
Créances		149,7	-	149,7	111,9
Créances clients et comptes rattachés	5	20,1	-	20,1	20,5
Autres créances d'exploitation		2,2	-	2,2	2,3
Autres créances	6	127,4	-	127,4	89,1
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	15,0	(12,7)	2,3	7,4
Instruments de Trésorerie Actif		1,4	-	1,4	3,5
Disponibilités		18,6	-	18,6	154,0
Charges Constatées d'avance		1,6	-	1,6	-
Comptes de régularisation actif	15	42,9	-	42,9	50,0
TOTAL ACTIF		9 936,0	(7 277,7)	2 658,3	2 676,7

<i>En millions d'euros</i>		31 déc. 2025	31 déc. 2024
CAPITAUX PROPRES	7	1 236,3	949,9
Capital		7,2	7,2
Primes d'émission, d'apport et de conversion		500,7	500,3
Écart de réévaluation		0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1
Autres réserves		6,1	6,1
Report à nouveau		428,6	244,0
Résultat de l'exercice		286,0	184,6
Provisions réglementées		0,4	0,4
PROVISIONS	8	15,0	2,2
Provisions pour risques		14,3	1,4
Provisions pour charges		0,7	0,8
DETTES		1 366,1	1 640,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	800,3	1 027,4
Emprunts dettes financières divers	9	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	27,2	23,4
Dettes fiscales et sociales	12	5,7	4,4
Autres dettes d'exploitation		-	1,5
Autres dettes	13	532,9	584,0
Comptes de régularisation passif	14	40,9	83,9
TOTAL PASSIF		2 658,3	2 676,7

6.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2025	2024
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		41,0	34,9
Chiffre d'affaires	16	41,0	34,9
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1,3	0,2
Autres produits de gestion courante		1,7	0,8
Produits d'exploitation		44,0	35,9
Consommations en provenance des tiers		(63,8)	(40,2)
Impôts et taxes		(0,7)	(0,9)
Charges de personnel		(10,0)	(10,1)
Autres charges de gestion courante		(2,4)	(1,1)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(0,3)	(0,3)
Charges d'exploitation		(77,2)	(52,6)
Résultat d'exploitation		(33,2)	(16,7)
Gains de change		87,4	12,4
Dividendes reçus des filiales		137,8	37,4
Produits d'intérêts		87,3	109,2
Autres produits		0,5	1,2
Reprises sur provisions		567,5	305,9
Produits financiers		880,5	466,1
Charges d'intérêts		(139,5)	(134,8)
Autres charges financières		(222,7)	-
Pertes de change		(61,0)	(30,2)
Dotations aux provisions		(137,6)	(100,4)
Charges financières		(560,8)	(265,4)
Résultat financier	19	319,7	200,7
Résultat courant		286,5	184,0
Produits exceptionnels		-	1,4
Charges exceptionnelles		(0,1)	(1,1)
Résultat exceptionnel	20	(0,1)	0,3
Impôts sur les bénéfices	21	(0,4)	0,3
Résultat net		286,0	184,6

6.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2025	2024
EXPLOITATION			
Résultat net		286,0	184,6
Dividendes reçus non cash	19	(137,8)	(37,3)
Amortissements et provisions		0,1	0,2
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	222,4	-
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(430,0)	(204,7)
Annulation du coût de la dette financière externe	19	82,2	86,4
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(44,0)	(45,4)
Capacité d'autofinancement		(21,1)	(16,2)
(Augmentation) diminution des créances clients		0,3	(7,8)
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		9,6	(7,9)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		2,6	6,6
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		5,5	4,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(3,1)	(21,0)
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Acquisition de participations		-	-
Total investissement		-	-
Valeurs de cessions des actifs		-	-
Remboursement de prêts		0,4	0,5
Attribution de prêts		(0,5)	(0,9)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(0,1)	(0,4)
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	(1 075,2)	(54,6)
Charges d'intérêts payées	9	(83,4)	(86,7)
Nouveaux emprunts	9	900,7	-
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		120,6	118,5
Augmentation de capital	7	0,4	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(136,9)	(22,8)
Variation de trésorerie		(140,1)	(44,2)
Trésorerie à l'ouverture		158,7	202,9
Trésorerie à la clôture		18,6	158,7

6.2.4 NOTES ANNEXES

NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	322	NOTE 14	Produits et charges constatées d'avance	342
NOTE 2	Faits marquants	323	NOTE 15	Comptes de régularisation	342
NOTE 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	325	NOTE 16	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques	343
NOTE 4	Immobilisations financières	326	NOTE 17	Chiffre d'affaires	344
NOTE 5	Clients	331	NOTE 18	Transferts de charges	344
NOTE 6	Autres créances	331	NOTE 19	Résultat financier	345
NOTE 7	Capital social et plan d'options	332	NOTE 20	Résultat exceptionnel	346
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	337	NOTE 21	Impôts sur les bénéfices	346
NOTE 9	Dettes financières	338	NOTE 22	Effectifs	347
NOTE 10	Instruments financiers	341	NOTE 23	Rémunération des administrateurs et du Directeur Général	347
NOTE 11	Dettes fournisseurs	341	NOTE 24	Transactions avec les sociétés liées	348
NOTE 12	Dettes fiscales et sociales	342	NOTE 25	Événements postérieurs à la clôture	348
NOTE 13	Autres dettes	342			

NOTE 1 Principes, règles et méthodes comptables**Principes généraux et changements de méthodes**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2025 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 26 février 2026 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

Viridien SA est la société mère du Groupe Viridien. Le siège social de Viridien est situé au 27 Avenue Carnot, 91300 Massy depuis le 31 mai 2019.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement. Ce changement réglementaire constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation, au sens de l'article 122-1 et 831-2 du plan Comptable Général.

À l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement ;
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité ;
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :

- les refacturations de charges sont comptabilisées au crédit des comptes de charges initialement débités,

- les remboursements de charges autre que les remboursements de frais de personnel sont comptabilisés au crédit des comptes de charges initialement débités,
- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 758 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat.

Ainsi, le résultat exceptionnel est dorénavant présenté de manière agrégée, avec un total des produits exceptionnels et un total des charges exceptionnelles (*note 20*).

Le résultat exceptionnel 2024 n'a pas fait l'objet de ce retraitement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

NOTE 2 Faits marquants

Au cours de l'exercice 2025

Émission d'obligations sécurisées de premier rang et réalisation des conditions de règlement de l'offre de rachat et remboursement des obligations existantes

La Société s'est engagée dans un processus de refinancement au cours du premier trimestre 2025. Ce refinancement est une étape importante dans la feuille de route financière présentée par le groupe il y a un an :

- le refinancement proposé réduit la dette brute en mobilisant les excédents de trésorerie disponibles au bilan, cette transaction fait suite aux rachats d'obligations pour un montant de 60 millions de dollars effectués en 2024.
- l'objectif de Viridien est de poursuivre son désendettement grâce aux excédents de trésorerie, tant en termes de dette brute que de dette nette.
- par ailleurs, la direction reste concentrée sur le maintien d'un profil de liquidité solide, soutenu par :
 - (i) une augmentation de la ligne de crédit renouvelable (RCF) de 100 millions de dollars à 125 millions de dollars ;

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

Viridien a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

- (ii) un solde de trésorerie proche du niveau de 100 millions de dollars correspondant à ses besoins opérationnels ;
- (iii) l'allongement de l'échéance de la dette du groupe.

L'offre a conduit les trois agences de notation à réviser favorablement leurs notations, sous réserve de sa bonne réalisation. Moody's, S&P et Fitch ont chacune attribué aux Obligations une notation supérieure d'un cran par rapport aux Obligations existantes (respectivement à B2, B et BB-). Par ailleurs, Moody's a indiqué qu'elle relèvera sa notation corporate B2 (contre B3 auparavant), tandis que S&P a attribué une perspective positive à sa notation B-.

Le 25 mars 2025, la Société a émis des obligations 2030 garanties à 10 % pour un montant nominal de 450 millions de dollars US et des obligations 2030 garanties à 8,5 % pour un montant nominal de 475 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2030 »). Les obligations 2030 sont garanties par certaines filiales de Viridien sur une base senior.

La Société a aussi conclu le 25 mars 2025 un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une maturité de 5 ans d'un montant de 125 millions de dollars US, garanti par les mêmes sûretés que les obligations 2030, portant intérêt déterminé selon le taux SOFR auquel est ajoutée une marge maximale de 4,1 %

l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La facilité de crédit renouvelable de 2021 a également été résiliée le 25 mars 2025.

Le produit résultant de l'émission, ainsi que les liquidités disponibles, ont été utilisés pour :

- (i) le règlement de tous les frais et dépenses liés au refinancement ;
- (ii) satisfaire et libérer le 25 mars 2025 la totalité des obligations de second rang existantes venant à échéance en 2027 pour un montant total restant de 447 millions de dollars américains et 578 millions d'euros.

Les coûts de transaction relatifs au refinancement ont été comptabilisés au compte de résultat en charges d'exploitation et en charges financières pour les frais de remboursement anticipés.

Émission de deux emprunts euros auprès de la BPI

Le 3 juillet 2025, la Société a souscrit auprès de Bpifrance, la banque publique d'investissement française deux nouveaux emprunts de 5 millions d'euros à échéance 31 juillet 2029.

En millions d'euros

	2025
Montant des crédits d'impôts cédés	6,9
Commission d'escompte	(0,9)
Réserve	(0,3)
Montant encaissé	5,7

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2025

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 1 708,8 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres a amené la Société à constater une reprise nette de provisions de 222,3 millions d'euros en 2025. Cette reprise s'ajoute à la reprise de provisions liée à la cession des titres Wavefield intervenue au cours de l'exercice (220,5 millions d'euros), portant à 442,8 millions d'euros le montant total des reprises nettes de provision sur titres de participations. Le détail de cette provision est donné en note 4. Au titre de l'exercice 2024, la Société avait constaté une reprise nette aux provisions de 199,1 millions d'euros.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Évolution de la gouvernance

En novembre 2025, le Groupe a annoncé son intention de rétablir une gouvernance dissociée à compter de l'Assemblée Générale du 3 juin 2026, avec la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, Sophie Zurquiyah deviendra Présidente non exécutive du Conseil d'administration à l'issue de son second mandat de Directrice

Ces emprunts « Vert » et « Croissance » de 5 millions chacun remboursables trimestriellement portent intérêts respectivement à 4,61 % et 4,57 %.

Remboursement partiel des Obligations à haut rendement 2030

Au second semestre 2025, un programme de réduction de l'endettement a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 45,5 millions d'euros passant ainsi de 475 millions d'euros à 429,5 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 43,4 millions de dollars US passant ainsi de 450 millions de dollars US à 406,6 millions de dollars US.

Ces remboursements par anticipation ont fait l'objet d'une pénalité de 3 % inscrite en charges financières dans les comptes de la Société. (note 9)

Cession des crédits d'impôt recherche

En juin 2025, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de crédit d'impôt recherche 2024. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 5,7 millions d'euros après une commission d'escompte de 0,9 million d'euro imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte dépôts et cautionnements.

Générale, afin d'assurer la continuité stratégique et la vision à long terme du Groupe.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la nomination de Henning Berg en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 3 juin 2026. Il rejoindra le Groupe le 3 mars 2026 en tant que Chief Operating Officer afin d'assurer une transition progressive. Sa nomination en tant qu'administrateur sera soumise à l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2024

Changement de nom

Lors de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé la résolution visant à changer la dénomination sociale de CGG en Viridien.

Afin de soutenir davantage sa stratégie de croissance, l'entreprise a adopté la nouvelle marque Viridien, marquant ainsi une nouvelle étape dans son développement stratégique en tant que société spécialisée en Technologies Avancées, Digital et Données Terrestres. Ce nouveau nom renforce l'orientation du groupe autour d'un portefeuille de solutions comprenant ses activités principales en Géosciences, Données Terrestres et Surveillance & Monitoring, ainsi que de nouvelles offres dans les marchés à faible empreinte carbone, notamment les Mines & Minéraux et le Captage et Stockage du Carbone (CCS). Par ailleurs, l'entreprise étend son expertise à des marchés au-delà du secteur de l'énergie, notamment dans le Calcul Haute Performance (HPC) et la Surveillance des Infrastructures.

Regroupement des actions

Le 31 juillet 2024, la Société a réalisé un regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action de 1 euro de valeur nominale. Après

En juin 2024, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de crédit d'impôt recherche 2023. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 5,3 millions d'euros après une commission d'escompte de 1,1 million d'euro imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte dépôts et cautionnements.

regroupement le capital social est donc fixé à 7 161 465 euros divisé en 7 161 465 actions de 1 euro chacune.

Cession des crédits d'impôt recherche

En millions d'euros

	2024
Montant des crédits d'impôts cédés	6,7
Commission d'escompte	(1,1)
Réserve	(0,3)
Montant encaissé	5,3

Remboursement partiel des Obligations à haut rendement 2027

Au second semestre 2024, un programme de rachat des obligations à haut rendement 2027 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 6,3 millions d'euros passant ainsi de 585 millions d'euros à 578,7 millions d'euros. La

tranche dollar US a été remboursée pour 56,6 millions de dollars US passant ainsi de 500 millions de dollars US à 447,6 millions de dollars US.

Ces rachats ont été effectués en dessous de la valeur nominale des obligations et l'annulation des obligations rachetées a généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollar US inscrits en produits exceptionnels dans les comptes de la Société. (notes 9 et 20).

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et corporelles**Immobilisations incorporelles**

En millions d'euros	31 décembre					
	2025			2024		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	24,9	(24,9)	-	24,9	(24,9)	-
Frais de développement	1,2	(1,1)	0,1	1,2	(0,9)	0,3
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	26,1	(26,0)	0,1	26,1	(25,8)	0,3

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2024	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2025
Immobilisations brutes	26,1	-	-	26,1
Amortissements	(25,8)	(0,2)	-	(26,0)
Immobilisations incorporelles	0,3	(0,2)	-	0,1

Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31 décembre					
	2025			2024		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	0,1	(0,1)	-	0,1	(0,1)	-
Autres	0,2	(0,1)	0,1	0,2	(0,1)	0,1
Immobilisations corporelles	0,3	(0,2)	0,1	0,3	(0,2)	0,1

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2024	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2025
Immobilisations brutes	0,3	-	-	0,3
Amortissements	(0,2)	(0,0)	-	(0,2)
Immobilisations corporelles	0,1	(0,0)	-	0,1

NOTE 4 Immobilisations financières

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre					
	2025			2024		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 947,6	(7 238,8)	1 708,8	9 160,0	(7 681,6)	1 478,4
Créances rattachées à des participations	726,8	-	726,8	864,6	-	864,6
Autres immobilisations financières	5,4	-	5,4	5,6	-	5,6
Immobilisations financières	9 679,8	(7 238,8)	2 441,0	10 030,2	(7 681,6)	2 348,6

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Solde net en début de période	1 478,4	1 251,7
Acquisitions de titres	236,0	265,9
Sorties/cessions de titres	(448,4)	(238,3)
Variation des provisions pour dépréciations des titres	442,8	199,1
Solde net en fin de période	1 708,8	1 478,4

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	2024	Acquisitions de titres	Sorties/Cessions de titres	Variations de provisions	2025
CGG do Brasil Participações Ltda	9,0	-	-	-	9,0
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Holding B.V.	728,4	9,6	-	346,6	1 084,6
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) B.V.	-	0,6	-	-	0,6
CGG Services SAS	129,0	225,8	-	(21,8)	333,0
Geomar SAS	225,8	-	(225,8)	-	-
PT CGG Services Indonesia	0,1	-	-	-	0,1
Sercel SAS	354,4	-	-	(102,5)	251,9
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Veritas do Brazil Ltd	1,0	-	-	-	1,0
Vitzel S.A. de C.V.	0,1	-	(0,1)	-	-
Wavefield Inseis AS	2,0	-	(222,5)	220,5	-
Titres nets	1 478,4	236,0	(448,4)	442,8	1 708,8

Les acquisitions de titres correspondent à des opérations sur capital.

L'augmentation des titres de CGG Services SAS correspond à la fusion-absorption de Geomar dans CGG Services SAS. Cette opération de fusion simplifiée entre sœurs, CGG Services SAS et Geomar SAS étant toutes deux détenues à 100 % par Viridien SA,

s'est traduit par la sortie des titres de Geomar et leur inscription au niveau de CGG Services SAS sans impact sur le résultat de la Société.

Les sorties correspondent à la cession de Wavefield Inseis AS à CGG Services (Norway) AS, à la fusion de Geomar et à la liquidation de la société VITZEL S.A. de C.V.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le Groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat <i>(en devise)</i>	Quote-part de capital détenue <i>(en %)</i>	Résultat du dernier exercice clos <i>(en devise)</i>
Filiales				
CGG do Brasil Participações Ltda ^(b)	BRL	129,0	99,99	(19,8)
CGG Holding B.V. ^(b)	USD	808,6	100	12,0
CGG Services SAS ^(a)	EUR	297,0	100	35,5
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	62,4	100	0,7
Sercel SAS ^(a)	EUR	41,7	100	(20,1)
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	(0,3)	100	0,4
Autres ^(c)	USD	5,3	-	2,2

(a) Extrait des comptes statutaires 2025 provisoires de la Société établis en devise locale.

(b) Extrait des liasses de consolidation IFRS 2025 de la Société établis en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2025 des autres filiales de la Société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,175 USD et 6,43640 BRL

Dépréciations relatives aux titres de participations

La valeur d'usage des titres de participation a été déterminée sur la base des business plan par activité du Groupe.

Les valeurs d'utilité sont déterminées comme indiqué ci-après :

- flux de trésorerie budgétés et flux de trésorerie prévisionnels sur la période du plan d'affaires de chaque UGT, ces périodes formant la période explicite. La période explicite de l'UGT Geoscience est de 3 ans, celles des UGTs EDA et SMO étendues à 5 ans depuis l'exercice 2023. Ces deux années complémentaires permettent de couvrir la période de transition opérationnelle de ces UGTs vers l'acquisition nodale pour EDA et vers les nouveaux business pour SMO. Les flux de trésorerie ont été approuvés par la direction du groupe ;
- utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà des périodes explicites, le poids des flux de trésorerie normatifs actualisés représentant plus de 77 % de la valeur d'utilité pour les UGTs EDA, plus de 78 % pour l'UGT GEO et plus de 74 % pour l'UGT SMO ;
- taux de croissance à long terme de 2 % pour toutes les UGTs, avec les perspectives de croissance nulle attendues à long terme pour les activités pétrolières et gazières compensées par la forte dynamique de nos nouvelles activités, en particulier dans le domaine de la transition énergétique ;
- taux d'actualisation de 10,5 % pour toutes les UGTs, que nous considérons comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le taux d'actualisation inclut le risque associé à la dynamique de développement des nouveaux business, de la transition vers les activités d'acquisition nodales ainsi que le risque associé à la transition énergétique ;

Après avoir surperformé un marché en croissance modérée en 2025, Viridien anticipe qu'en 2026, bien que la volatilité à court terme des prix de l'énergie puisse inciter à une certaine prudence dans l'ensemble du secteur et conduire à un niveau d'activité plus modéré au premier semestre, une reprise est attendue au second semestre, aboutissant à un environnement d'activité globalement stable sur l'année. Au-delà de cet horizon, Viridien estime que les fondamentaux soutenant un cycle haussier favorable du secteur énergétique demeurent solides, portés par une demande soutenue en pétrole et en gaz dans un contexte où la transition énergétique est de plus en plus reconnue comme étant plus complexe et plus lente que prévu initialement. Plusieurs années de sous-investissement dans l'exploration et la production ont entraînés des ratios de renouvellement des réserves relativement faibles, tandis que le déclin naturel des champs continue de s'accélérer. La demande de pétrole et de gaz demeure positive selon les scénarios centraux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et la plupart des courtiers en énergie, ce qui implique un besoin continu d'investissements accrus E&P en amont. Une tendance clairement favorable qui devrait bénéficier à l'ensemble de nos activités.

Au-delà de nos activités traditionnelles, nous pensons que les marchés en forte expansion du Digital, de la Surveillance et de l'Observation ainsi que de la Transition Énergétique, domaines dans lesquels nous investissons au travers de nos solutions intégrées, contribueront significativement à la croissance des activités du Groupe dans les années à venir.

Nos projections financières sont basées sur ces trajectoires de croissance de nos activités cœur à forte différenciation technologique et sur la croissance de nos nouveaux business.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2025, se présente comme suit :

Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :

En millions d'euros	Titres de participation	Créances rattachées	Avances de trésorerie	Créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total
CGG Holding B.V.	(346,6)	-	-	-	-	(346,6)
CGG Services SAS	21,8	-	-	-	-	21,8
Sercel SAS	102,5	-	-	-	-	102,5
Wavefield Inseis AS	(220,5)	-	-	-	-	(220,5)
TOTAL	(442,8)	-	-	-	-	(442,8)

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées

aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (*note 19*).

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Solde net en début de période	864,6	910,6
Prêts accordés par la Société, en trésorerie ou par comptes-courants	415,7	55,3
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(470,1)	(151,5)
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	-
Incidence des variations de change	(80,5)	49,3
Variation des intérêts courus	(2,9)	0,9
Solde net en fin de période	726,8	864,6

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Prêt à CGG Holding (US) Inc	383,0	481,3
Prêt à CGG Holding BV	85,1	96,3
Prêt à CGG Services (UK) Ltd	42,5	48,1
Prêt à CGG Services Australia Pty	7,2	14,4
Prêt à CGG Services Singapore Pte Ltd	1,7	4,8
Prêt à Sercel SAS	60,0	60,0
Prêt à Sercel Holding SAS	60,0	60,0
Prêt à CGG Services Norway AS	68,1	77,0
Intérêts courus	19,2	22,7
Solde net en fin de période	726,8	864,6

CGG Holding BV

Le 1^{er} février 2013, plusieurs prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

En 2014, 2015 et 2018, quatre, trois puis deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 969,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 807,9 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2020, deux prêts d'un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 166,9 millions d'euros.

Le 30 juin 2023, le taux d'intérêt du dernier prêt de 100 millions de dollars US a été porté à 9,75 % et sa maturité repoussée jusqu'au 1^{er} avril 2027.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt du dernier prêt de 100 millions de dollars US a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Holding B.V. s'élève à 100 millions de dollars US.

CGG Holding (U.S.) Inc.

Le 1^{er} avril 2021, dans le cadre du refinancement la Société a octroyé un prêt de 550 millions de dollars US à CGG Holding (U.S.) Inc. afin de lui permettre de rembourser le solde du 1st lien Note.

Le 31 mars 2023, un remboursement partiel de 50 millions de dollars US a été effectué par CGG Holding (U.S.) Inc. par reversion en compte courant pour un montant de 47,1 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 portant intérêts au taux de 9,75 % l'an a été totalement reconverti en compte courant le 25 mars 2025.

Le 25 mars 2025, suite au refinancement, un nouveau prêt a été accordé par imputation sur le compte courant pour un montant total de 450 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 15 octobre 2030 porte intérêts au taux de 11 % l'an.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 450 millions de dollars US.

CGG Services (UK) Ltd.

Le 31 décembre 2021, la Société a octroyé un prêt à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 100 millions de dollars US.

Le 1^{er} mars 2022, la Société a octroyé un complément à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 50 millions de dollars US.

Le 2 décembre 2024, un remboursement partiel de 100 millions de dollars US a été effectué par CGG Services UK Ltd. par reconversion en compte courant.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services UK Ltd. s'élève à 50 millions de dollars US.

Sercel SAS

Le 1^{er} juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions d'euros. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 9,5 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à Sercel SAS s'élève à 60 millions d'euros.

Sercel Holding SAS

Le 15 juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 40 millions d'euros.

Le 1^{er} janvier 2023, la Société a octroyé un complément à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 9,5 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à Sercel Holding SAS s'élève à 60 millions d'euros.

CGG Services (Norway) AS

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 21 juin 2024, la Société a octroyé un complément à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions de dollars US.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services (Norway) AS. s'élève à 80 millions de dollars US.

CGG Services Australia Pty

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 8,5 millions de dollars US.

Le 14 avril 2023, la Société a octroyé un complément à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 6,5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Le 17 décembre 2025, un remboursement partiel de 6,5 millions de dollars US a été effectué par CGG Services Australia Pty par reconversion en compte courant.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services Australia Pty s'élève donc à 8,5 millions de dollars US.

CGG Services Singapore Pte

Le 30 décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Singapore Pte par imputation sur le compte courant pour un montant total de 5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 25 mars 2025, le taux d'intérêt a été porté à 11 % et sa maturité repoussée jusqu'au 15 octobre 2030.

Le 15 décembre 2025, un remboursement partiel de 3 millions de dollars US a été effectué par CGG Services Singapore Pte par reconversion en compte courant.

Au 31 décembre 2025, le solde du prêt octroyé à CGG Services Singapore Pte s'élève donc à 2 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2025, le solde des différents prêts octroyés aux filiales du groupe s'élève à 690,5 millions de dollars US et 120 millions d'euros.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2025, les intérêts courus relatifs aux prêts accordés s'élèvent à 19,2 millions d'euros contre 22,7 millions d'euros à fin 2024.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et des garanties opérationnelles de plus d'un an (2,6 millions d'euros) ainsi qu'aux réserves effectuées lors de la cession des crédits d'impôt recherche pour 1 million d'euro (*note 2*).

Ce poste inclut également deux comptes séquestre. Le premier d'un montant de 0,3 million d'euro ouvert dans le cadre de la sortie du Plan de Sauvegarde de la Société et correspondant aux sommes restantes dues aux créanciers défallants jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan. Le second d'un montant de 1,4 million d'euro ouvert en 2022 lors de la vente du bâtiment Galileo au profit de l'acquéreur pour une durée maximum de 10 ans.

NOTE 5 Clients

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Clients	20,1	20,5
Clients factures à établir	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Clients et comptes rattachés - net	20,1	20,5
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe

NOTE 6 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	120,0	74,1
Créances et crédits d'impôt, nets	6,9	6,1
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	0,5	8,9
Autres	-	-
Autres créances	127,4	89,1

Détail du poste « Avances de trésorerie »

Depuis le 1^{er} février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding B.V. en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux SOFR

+ 3,5 % et emprunte auprès de ses filiales principalement à un taux SOFR + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (214,4) millions d'euros et se détaille comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre			
	2025			2024
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances de trésorerie accordées	117,7	-	117,7	70,1
Intérêts courus attachés	2,3	-	2,3	4,0
Sous-total	120,0	-	120,0	74,1
Avances de trésorerie reçues	(328,3)	-	(328,3)	(375,9)
Intérêts courus attachés	(6,1)	-	(6,1)	(12,2)
Sous-total (note 13)	(334,4)	-	(334,4)	(388,1)
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(214,4)	-	(214,4)	(314,0)

NOTE 7 Capital social et plan d'options**Capital social**

Le 31 juillet 2024, la Société a réalisé un regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, le capital social de Viridien se compose de 7 184 962 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2025, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 1 221,4 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2025, 2024 et 2023.

Viridien n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Au 31.12.2024	Affectation du résultat 2024	Résultat 2025	Opérations sur capital	Au 31.12.2025
Capital	7,2	-	-	-	7,2
Primes d'émission, d'apport et de conversion	500,3	-	-	0,4	500,7
Écart de réévaluation	0,2	-	-	-	0,2
Réserve légale	7,1	-	-	-	7,1
Autres réserves	6,1	-	-	-	6,1
Report à nouveau	244,0	184,6	-	-	428,6
Résultat de l'exercice	184,6	(184,6)	286,0	-	286,0
Provisions réglementées	0,4	-	-	-	0,4
Capitaux propres	949,9	-	286,0	0,4	1 236,3

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2025 correspondent à l'acquisition définitive de 18 984 actions gratuites sur la période et à l'exercice de 4 513 options de souscription

dont l'incidence s'est élevée à 0,4 million d'euro sur les capitaux propres de la Société.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et

administrateurs. Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2025 :

	Options initialement attribuées	Options initialement attribuées après opérations sur capital ^(a)	Options non exercées au 31.12.2025 ^(b)	Prix d'exercice par action ^(b)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	65 713	38 371	215 €	27 juin 2026	5,9 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	6 713	1 680	139 €	27 juin 2026	5,9 mois
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	2 273 520	22 827	12 934	152 €	27 juin 2027	17,9 mois
Plan du 6 janvier 2020	80 000	800	400	272 €	27 juin 2027	17,9 mois
Plan du 25 juin 2020	2 268 512	22 726	14 280	110 €	25 juin 2028	29,8 mois
Plan du 24 juin 2021	1 910 920	19 115	11 240	91 €	24 juin 2029	41,8 mois
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	40 000	400	-	102 €	24 juin 2029	41,8 mois
Plan du 22 juin 2022	3 370 200	33 702	18 926	105 €	22 juin 2030	53,7 mois
Plan du 28 juillet 2023	180 000	1 600	-	79 €	28 juillet 2030	54,9 mois
Plan du 22 juin 2023	195 000	1 950	780	82 €	2 mars 2031	62,0 mois
Plan du 22 juin 2023	3 392 560	33 920	26 866	68 €	22 juin 2031	65,7 mois
TOTAL	20 906 272	209 486	125 477			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite au regroupement d'actions de 2024.

(b) Suite au regroupement d'actions de juillet 2024, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 31 juillet 2024	Prix d'exercice avant ajustement	Prix d'exercice ajusté
Plan du 27 juin 2018	39 105	2,15 €	215 €
Plan du 11 décembre 2018	1 680	1,39 €	139 €
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	13 139	1,52 €	152 €
Plan du 6 janvier 2020	400	2,72 €	272 €
Plan du 25 juin 2020	15 004	1,10 €	110 €
Plan du 24 juin 2021	12 775	0,91 €	91 €
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	200	1,02 €	102 €
Plan du 22 juin 2022	32 068	1,05 €	105 €
Plan du 28 juillet 2022	1 600	0,79 €	79 €
Plan du 22 juin 2023	1 950	0,82 €	82 €
Plan du 22 juin 2023	33 268	0,68 €	68 €

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin 2019 et le 5 novembre 2019 le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance

liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,72 euros. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 7 ans et 6 mois.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 330 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 710 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 870 920 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 22, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 140 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 1 775 200 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en deux fois, en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 270 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action Viridien. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 692 560 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Les quantités décrites ci-dessus pour les années 2018 à 2023 s'entendent avant le regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 100 actions anciennes) effectué en juillet 2024.

Aucune option de souscription d'actions n'a été accordée pour les exercices 2024 et 2025.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	146 070	130,17 €	16 115 782	1,38 €
Attributions	-	-	-	-
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	-	(15 954 482)	-
Exercées	4 513	87,40 €	-	-
Échues non exercées	16 080	98,89 €	15 230	214,38 €
Options non exercées en fin d'exercice	125 477	135,72 €	146 070	130,17 €
Options exerçables en fin d'exercice	105 443	148,48 €	89 498	159,88 €

Le cours moyen de l'action Viridien s'est élevé à 66,11 euros en 2025 et 45,35 euros en 2024.

Actions gratuites

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 280 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2024.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 740 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 407 905 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2023 et 50 % en juin 2024.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 22 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 1 140 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 887 600 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de

l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 848 700 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2026. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 1 270 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2026.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ; 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 841 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 000 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2027. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 3 050 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2027.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 968 400 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches : 50 % en juin 2026 et 50 % en juin 2027.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 1 770 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2026 et 50 % en 2027.

Les quantités décrites ci-dessus pour les années 2021 à 2024 s'entendent avant le regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 100 actions anciennes) effectué en juillet 2024.

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 10 000 actions gratuites au Président Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2028. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;
- 41 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2028.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 8 885 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches : 50 % en juin 2027 et 50 % en juin 2028.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 8 520 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches : 50 % en juin 2027 et 50 % en 2028.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 18 juin 2028 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2027, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Unité de performance

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 2 785 000 unités de performance à d'autres employés. Ces unités de performance se répartissent en deux tranches, avec une acquisition prévue en juin 2026 (pour 50 % des unités attribuées) et en juin 2027 (pour les 50 % restants). Ces acquisitions sont soumises à une condition de présence des employés concernés, ainsi qu'à des conditions de performance liées au cours de l'action Viridien, aux performances internes en matière d'EBITDA, de revenus BTC et de critères ESG.

Le 18 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 3 155 665 unités de performance à d'autres employés. Ces unités de performance se répartissent en deux tranches, avec une acquisition prévue en juin 2027 (pour 50 % des unités attribuées) et en juin 2028 (pour les 50 % restants). Ces acquisitions sont soumises à une condition de présence des employés concernés, ainsi qu'à des conditions de performance liées au cours de l'action Viridien, aux performances internes en matière d'EBITDA, de revenus BTC et de critères ESG.

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

31 décembre

En millions d'euros	2025		2024	
	CT	LT	CT	LT
Pertes de change	13,3	-	0,4	-
Provisions pour litige	1,0	-	1,0	-
Provisions pour risques	14,3	-	1,4	-
Indemnités de départ à la retraite	-	0,6	-	0,8
Provisions plan de rémunération	-	0,1	-	-
Provisions pour charges	-	0,7	-	0,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14,3	0,7	1,4	0,8

Variations de la période

En millions d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2025
Pertes de change (note 15)	0,4	13,3	(0,4)	-	-	13,3
Frais de restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques filiales (note 4)	-	-	-	-	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	1,0	-	-	-	-	1,0
Provisions court terme	1,4	13,3	(0,4)	-	-	14,3
Indemnités de départ à la retraite	0,8	0,1	-	(0,3)	-	0,6
Provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Autres	-	0,1	-	-	-	0,1
Provisions long terme	0,8	0,2	-	(0,3)	-	0,7
Provisions pour risques et charges	2,2	13,5	(0,4)	(0,3)	-	15,0
<i>Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :</i>						
Exploitation		0,2	-	(0,3)		
Financier (note 19)		13,3	(0,4)	-		
Exceptionnel (note 20)		-	-	-		

Autres provisions

En 2024, la dotation aux provisions exceptionnelles est relative à un risque lié au personnel.

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,60 % en 2025 contre 3,20 % en 2024 ;

- taux moyen de revalorisation des salaires : 2,5 % en 2025 (hypothèse au 31 décembre 2024 d'un taux de revalorisation des salaires de 3,5 % en 2025 et 2,5 % les années suivantes) ;
- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon la réforme de la retraite.

La reprise de provision de 0,3 million d'euro constatée sur la période est liée à un départ.

NOTE 9 Dettes financières

En millions d'euros	31 décembre					
	2025			2024		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations à haut rendement	775,5	-	775,5	1 009,3	-	1 009,3
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	9,7	2,5	7,2	0,3	-	0,3
Intérêts courus	15,1	15,1	-	17,8	17,8	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	800,3	17,6	782,7	1 027,4	17,8	1 009,6

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 800,3 millions d'euros contre 1 027,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31.12.2025 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations à haut rendement 2030 tranche Dollar US	2025	2030	450 US\$	346,0	10 %
Obligations à haut rendement 2030 tranche Euros	2025	2030	475 €	429,5	8,5 %
TOTAL OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT				775,5	
Autres emprunts (en US\$)	2018	2027	1,8 US\$	0,1	0 %
Autres emprunts (en €)	2018	2027	3,5 €	0,2	0 %
Autres emprunts (en €)	2025	2029	5,0 €	4,7	4,61 %
Autres emprunts (en €)	2025	2029	5,0 €	4,7	4,57 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS INTÉRÊTS COURUS				785,2	

Les taux de clôture au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 étaient respectivement de 0,85106 euro pour 1 dollar US et 0,96256 euro pour 1 dollar US.

Dettes financières par devise

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Euros	439,1	578,9
Dollars US	346,1	430,7
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	785,2	1 009,6

Dettes financières par taux d'intérêt

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Taux variables	-	-
Taux fixes :		
– EUR :	439,1	578,9
– USD :	346,1	430,7
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	785,2	1 009,6

Dettes financières par échéances

<i>En millions d'euros</i>	2026	2027	2028	2029	2030	Au-delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	2,5	2,8	2,5	1,9	775,5	-	785,2

Variations de la période

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Solde en début de période	1 027,4	1 055,9
Remboursement d'emprunts	(1 075,2)	(54,6)
Nouveaux emprunts	900,7	-
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(83,4)	(86,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Remboursement dépôts et cautionnements	-	-
Flux de trésorerie	(257,9)	(141,3)
Coûts d'emprunts	82,2	86,4
Compensation (note 4)	-	-
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	(51,4)	26,4
Solde en fin de période	800,3	1 027,4

Obligations à haut rendement 2027 (500 millions de dollars US et 585 millions d'euros)

Le 1^{er} avril 2021, CGG (actuellement Viridien) a émis des obligations 2027 pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 8,75 % pour la tranche dollar et 7,75 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie Earth Data US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division DDE et certains prêts internes.

Au second semestre 2024, un programme de rachat des obligations à haut rendement 2027 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 6,3 millions d'euros passant ainsi de 585 millions d'euros à 578,7 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 56,6 millions de dollars US passant ainsi de 500 millions de dollars US à 447,6 millions de dollars US.

Ces rachats ont été effectués en dessous de la valeur nominale des obligations et l'annulation des obligations rachetées a généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollar US inscrits en produits exceptionnels dans les comptes de la Société.

Avec le refinancement du 25 mars 2025, les obligations seniors de second rang garanties à échéance 2027 ont été intégralement remboursées (note 2).

Obligations sécurisées de second rang 2030 (450 millions de dollars US et 475 millions d'euros)

Le 25 mars 2025, Viridien a émis des obligations 2030 pour un montant nominal de 450 millions de dollars US et 475 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2030 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 10 % pour la tranche dollar et 8,5 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au second semestre 2025, un programme de réduction des obligations à haut rendement 2030 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 45,5 millions d'euros passant ainsi de 475 millions d'euros à 429,5 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 43,4 millions de dollars US passant ainsi de 450 millions de dollars US à 406,6 millions de dollars US.

Ces remboursements par anticipation ont fait l'objet d'une pénalité de 3 % inscrite en charges financières dans les comptes de la Société.

Au 31 décembre 2025, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 775,5 millions d'euros.

Emprunts à moyen terme

Le 3 juillet 2025, la Société a souscrit auprès de Bpifrance, la banque publique d'investissement française deux nouveaux

emprunts non garantis de 5 millions d'euros à échéance 31 juillet 2029.

Ces emprunts « Vert » et « Croissance » de 5 millions chacun remboursables trimestriellement portent intérêts respectivement à 4,61 % et 4,57 %.

Au 31 décembre 2025, le solde de ces deux emprunts s'élève à 9,4 millions d'euros.

Facilités de crédit

Viridien a conclu le 25 mars 2025, un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une maturité de 5 ans et d'un montant de 125 millions de dollars US garanti par les mêmes sûretés que les Obligations 2030. Le taux d'intérêt est déterminé selon le taux SOFR auquel est ajoutée une marge maximale de 4,1 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les Obligations 2030 et le RCF partagent le même panier de sûretés comprenant notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de GGR, et certains prêts internes.

A fin décembre 2025, 25 millions de dollars US du crédit renouvelable sont mobilisés par deux de nos banques prêteuses afin de permettre à Viridien d'émettre des cautions, garanties et indemnités en faveur de clients. Au 31 décembre 2025, le solde de cette facilité de crédit est utilisé pour un montant de 18 millions de dollars US.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société en 2018 faisaient l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2,5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année. Cet emprunt ne portait pas intérêt.

En septembre 2020, la Société CGG (actuellement Viridien) a organisé le désintéressement par anticipation de ses créanciers restants au titre de son Plan de Sauvegarde, en vue du dépôt par les co-commissaires à l'exécution du plan d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de son Plan de Sauvegarde. À ce titre, la Société a procédé aux paiements de 1,7 million de dollar US et 3,5 millions d'euros.

Les sommes de 0,3 million d'euro et 0,2 million de dollar US restants dues aux créanciers défaillants ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (note 2). Au cours des années 2023 et 2025, 0,01 million d'euro et 0,02 million de dollar US ont été libérés et versés aux créanciers défaillants selon la convention de séquestre.

Au 31 décembre 2025, le solde de cet emprunt s'élève ainsi à 0,3 million d'euro converti au taux de clôture du 31 décembre 2025.

Intérêts courus

Les intérêts courus concernent principalement l'emprunt obligataire à haut rendement à échéance 2030.

NOTE 10 Instruments financiers

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2025, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 346,1 millions d'euros (note 9).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change permet d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2025, il n'existe aucun contrat d'achat à terme de dollars US contre euros.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2025 sont les suivants :

En millions d'euros	2025		2024	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières (note 4)	2 441,0	2 441,0	2 348,6	2 348,6
Disponibilités	18,6	18,6	154,0	154,0
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	2,3	2,7	7,4	7,9
Instruments de trésorerie actif	1,4	1,4	3,5	3,5
Emprunts à taux variable (note 9)*	-	-	-	-
Emprunts à taux fixe (note 9)	785,2	820,4	1 009,6	999,2

* Au 31 décembre 2025, les obligations à haut rendement 2030 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 104,50 % et 104,58 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 249 actions propres détenues. Au 31 décembre 2025, une provision pour dépréciation de ces

valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2025 ;

- d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 2,3 millions d'euros. Aux termes de différents actes, une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 2,7 millions de dollars US (2,3 millions d'euros).

NOTE 11 Dettes fournisseurs

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Dettes fournisseurs	25,1	21,7
Factures non parvenues	2,1	1,7
Fournisseurs et comptes rattachés	27,2	23,4

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 Dettes fiscales et sociales

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Dettes sociales	5,0	3,7
TVA et autres dettes fiscales	0,7	0,7
Dettes fiscales et sociales	5,7	4,4

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 0,7 million d'euro à des charges à payer.

NOTE 13 Autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	334,4	388,1
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	195,9	195,1
Autres	2,6	0,8
Autres dettes	532,9	584,0

NOTE 14 Produits et charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » est repris trimestriellement en charges, il est principalement constitué de loyers, d'assurances et d'honoraires.

NOTE 15 Comptes de régularisation

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Charges constatées d'avance	-	0,6
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes)	42,9	49,4
Comptes de régularisation Actif	42,9	50,0

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2025	2024
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	40,9	83,9
Comptes de régularisation Passif	40,9	83,9

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollar US.

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur l'emprunt obligataire et sur le prêt consenti à la société CGG

Holding (U.S.) Inc. s'élève à 29,6 millions d'euros au 31 décembre 2025. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 13,3 millions d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2025 (note 8).

NOTE 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques

Obligations contractuelles

En millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	785,2	-	785,2	-
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	-	-	-	-
Obligations issues des locations simples	14,1	2,2	8,9	3,0
TOTAL	799,3	2,2	794,1	3,0

Locations

Au 31 décembre 2025, les engagements de la Société sont principalement relatifs au contrat de location immobilière signé le 19 avril 2022, lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France) (note 2). Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à

2,2 millions d'euros en 2025 et à 2,1 millions d'euros en 2024. Un amortissement de 0,02 million d'euro a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2025 contre 0,04 million d'euro en 2024.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2025 :

En millions d'euros	Loyers
2026	2,2
2027	2,2
2028	2,3
Au-delà de 2028	7,4
Coût total des loyers futurs	14,1

Garanties

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Financements		
Garanties émises en faveur des banques	0,5	-
Opérations		
Garanties émises en faveur de clients	122,0	132,2
Autres garanties	108,5	108,6
TOTAL	231,0	240,8

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

En 2025, les autres garanties concernent principalement les garanties en relation avec la location de matériel de calcul pour

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2025 sont les suivantes :

nos centres de traitement de données. La Société peut également se porter garante pour ses filiales dans le cadre d'opérations courantes : engagements douaniers, fiscaux, sociaux, locations.

En millions d'euros	Total	Montant des engagements de la période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	0,5	-	0,5	-
Garanties émises en faveur de clients	122,0	42,0	63,1	16,9
Autres garanties	108,5	73,7	16,8	18,0
TOTAL	231,0	115,7	80,4	34,9

Procédure de sauvegarde

Engagements de la Société dans le cadre de la procédure de Sauvegarde

Certains porteurs d'obligations convertibles (« Océanes ») 2019 et 2020 ont fait appel du jugement du 1^{er} décembre 2017 d'approbation du Plan de Sauvegarde. La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement dans un arrêt du 17 mai 2018. Par arrêt en date du 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de certains porteurs d'Océanes, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le Tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du Plan de Sauvegarde de la Société CGG (actuellement Viridien), celle-ci ayant réglé par anticipation l'intégralité de ses dettes au titre du Plan de Sauvegarde.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté l'achèvement par anticipation du Plan de Sauvegarde du Groupe CGG (actuellement Viridien).

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, CGG (actuellement Viridien) a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte

simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de CGG (actuellement Viridien). La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, CGG (actuellement Viridien) a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné CGG (actuellement Viridien) devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de CGG (actuellement Viridien). Deux anciens porteurs d'Océanes (à savoir : SA Schelcher Prince Gestion et HMG Finance) se sont associés aux demandes de JG Capital Management en 2022.

À la date d'arrêté des comptes, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
France	7,0	7,0
Autres	34,0	27,9
TOTAL	41,0	34,9

NOTE 18 Transferts de charges

Au titre de l'exercice 2025, la Société a appliqué le règlement ANC n°2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de la modernisation des états financiers. Ce changement réglementaire constitue un changement de méthode comptable notamment par la suppression des transferts de charges. Les charges sont désormais réallouées, le cas échéant, en créditant le compte de charges initialement débité ou en utilisant certains comptes ad

hoc concernant les indemnités d'assurance et les remboursements de charges de personnel.

Au 31 décembre 2024, le poste transferts de charges d'exploitation s'élevait à 0,9 million d'euro, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services SAS de charges relatives au bâtiment Galileo.

NOTE 19 Résultat financier

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Gains (pertes) de change	26,4	(17,8)
Dividendes reçus des filiales	137,8	37,4
Revenus des créances rattachées aux participations	78,9	88,7
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	5,7	13,5
Commissions de garantie données	-	-
Autres produits financiers	3,2	8,2
Produits financiers	87,8	110,4
Commissions pour garantie	(15,2)	(11,5)
Intérêts sur emprunts	(80,9)	(84,9)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(18,5)	(36,9)
Commissions sur crédit syndiqué français	(1,3)	(1,5)
Autres charges d'intérêts	(23,6)	-
Charges d'intérêts financiers	(139,5)	(134,8)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières	(222,7)	-
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	442,8	199,2
Provision pour dépréciation des autres Immobilisations Financières (note 4)	-	-
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	(12,9)	6,3
Dotations nettes de reprises de provisions financières	429,9	205,5
RÉSULTAT FINANCIER	319,7	200,7

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la Société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Dividendes reçus des filiales

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
CGG Holding BV	127,7	18,5
Wavefield Inseis AS	10,1	18,8
Veritas Do Brasil	-	0,1
Dividendes	137,8	37,4

Produits financiers

Les revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés aux différentes filiales portant à 11 % pour les prêts libellés en dollars US et à 9,5 % pour ceux libellés en euros (note 4).

En 2025 et 2024, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

Autres charges financières

Les autres charges financières inclues principalement les frais de remboursement anticipés :

- des obligations de second rang existantes venant à échéance en 2027 de 447 millions de dollars américains et 578 millions d'euros pour 20,3 millions d'euros remboursées lors du refinancement du 25 mars 2025 ;

- sur les obligations de second rang à échéance 2030 pour 2,5 millions d'euros remboursées au second semestre 2025.

Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2025 la Société applique le règlement ANC n°2022-06 et enregistre en produits et charges financières les plus et moins-values de cession des titres de participation. Au titre de 2025 le résultat financier inclus une moins-value de cession des titres Wavefield Inseis AS de 222,5 millions d'euros compensée par une reprise de provision pour dépréciation des titres Wavefield Inseis AS de 220,5 millions d'euros.

NOTE 20 Résultat exceptionnel

Conformément au règlement ANC n°22-06 modifiant le Plan Comptable Général, le Résultat Exceptionnel regroupe uniquement les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, c'est-à-dire non liés à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

A compter de la mise en application de la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2025, figurent au Résultat Exceptionnel les éléments suivants :

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
Charges exceptionnelles de restructuration	(0,1)	(1,1)
Charges exceptionnelles	(0,1)	(1,1)
Produits exceptionnels	-	1,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(0,1)	0,3

Les valeurs du Résultat Exceptionnel 2024 n'ont pas été retraitées. Avant l'application de la nouvelle réglementation figuraient aussi au Résultat Exceptionnel en 2024 les éléments suivants :

Les charges exceptionnelles incluaient :

- une dotation aux provisions exceptionnelles relative à un risque lié au personnel pour 1 million d'euro,

- les moins-values liées à la sortie des titres détenus dans les sociétés CBG Geofisica Ltda et CGG Geoscience Mexico SA de CV liquidées courant 2024 pour 0,1 million d'euro.

Les produits exceptionnels incluaient les rachats d'obligations à haut rendement 2027 effectués en dessous de la valeur nominal ayant généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollar US.

NOTE 21 Impôts sur les bénéfices**Charge d'impôt**

En millions d'euros	31 décembre	
	2025	2024
FRANCE		
Charge courante	-	-
Charge du régime d'intégration fiscale	-	-
Produit du régime d'intégration fiscale	0,6	6,5
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(1,0)	(6,2)
	(0,4)	0,3
ÉTRANGER		
Charge courante	-	-
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	(0,4)	0,3

Viridien a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à Viridien dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la

Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2025, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>En millions d'euros</i>						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	0,3	-	(0,1)	-	0,2	-
b) Frais d'acquisition titres	-	-	-	-	-	-
c) Plus-value en sursis d'imposition	-	-	-	-	-	-
d) Écarts de change latents nets	-	-	-	-	-	-
e) Provision pour risques de change	-	-	-	-	-	-
f) Provision pour risques filiales	-	-	-	-	-	-
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3	-	-	-	3,3	-
h) Autres	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Sous-total	3,6	(0,3)	(0,1)	-	3,5	(0,3)
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportable fiscalement	575,9	-	15,6	-	591,5	-
b) Moins-value à long terme	-	-	-	-	-	-
Sous-total	575,9	-	15,6	-	591,5	-
TOTAL	579,5	(0,3)	15,5	-	595,0	(0,3)

NOTE 22 Effectifs

La ventilation des effectifs moyens de la Société est la suivante :

	2025	2024
Ingénieurs et cadres	11	14
Employés, ouvriers	-	-
TOTAL EFFECTIFS	11	14
Personnel mis à la disposition de Viridien par ses filiales	-	-

NOTE 23 Rémunération des administrateurs et du Directeur Général

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération, à raison de leur fonction. Au premier trimestre 2026, la Société a versé à ce titre une somme totale de 519 833 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025, à rapprocher d'une enveloppe de 550 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 16 juin 2020 et inchangée depuis, en l'absence d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 :

- la rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée à 80 001 euros,

- la rémunération globale versée au Directeur Général s'est élevée en 2025 à 520 763 euros.

Pour la période allant du 30 avril au 31 décembre 2025 la rémunération globale versée au Président Directeur Général s'est élevée à 1 156 336 euros.

NOTE 24 Transactions avec les sociétés liées

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe Viridien dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros	2025	2024
EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires (note 16)	41,0	34,9
Charges d'exploitation	(29,2)	(24,5)
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	20,1	20,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(23,8)	(20,5)
FINANCIER		
Dividendes reçus (note 19)	137,8	37,4
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	442,8	199,2
Autres produits (charges) financiers nets	50,9	54,9
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	726,8	864,6
Dettes rattachées à des participations (note 4)	-	-
Dividendes à recevoir	-	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	120,0	74,1
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(334,4)	(388,1)
Plus ou moins-value de cession – Immobilisations financières	(222,4)	(0,1)
EXCEPTIONNEL		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	-	-
IMPÔT		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 21)	0,6	6,5
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 21)	(1,0)	(6,2)
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(195,5)	(186,2)
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties émises en faveur de clients	122,0	132,2
Garanties émises en faveur des banques	0,5	-
Achats à terme de devises	-	-

NOTE 25 Événements postérieurs à la clôture**Guerre au Moyen-Orient**

Nous suivons de très près les répercussions du conflit au Moyen-Orient, en accordant la priorité à la sécurité et au soutien de nos employés, ainsi qu'à l'évaluation des conséquences économiques potentielles de cette situation, notamment celles liées à la volatilité accrue des prix du pétrole et du gaz. Viridien ne possède pas d'actifs importants dans cette région.